

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMMERCE INTERNATIONAL

1/24

ÉPREUVE E4 : STRATÉGIES, OPÉRATIONS, GESTION EN COMMERCE INTERNATIONAL

SESSION 2003

Durée de l'épreuve : 5 heures 30 - Coefficient : 6

Kristo

**CE SUJET COMPREND 24 PAGES
DONT 11 ANNEXES NUMÉROTÉES DE 1 À 11.**

Le candidat est invité à vérifier qu'il est en possession des pages 1 à 24.

Matériel autorisé :

Calculatrice telle que définie par la circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 publiée au BO n°42 du 25 novembre 1999.

Première partie – L’approche du marché turc**30 points****Deuxième partie – La commercialisation****15 points****Troisième partie – Management des opérations de commerce****60 points****Quatrième partie – Analyse du compte de résultat****15 points****Annexes**

- Annexe 1* - Les produits KRISTO et leurs applications
- Annexe 2* - Extraits du MOCI : la Turquie
- Annexe 3* - Extraits de documentation fournie par la mission économique d’Ankara
- Annexe 4* - Bon de livraison au client Carteron Gilbert SGE
- Annexe 5* - Bon de livraison à Corrotech (Dubai)
- Annexe 6* - Facture pro forma
- Annexe 7* - Crédit documentaire
- Annexe 8* - Préparation d’une offre
- Annexe 9* - Facture pro forma du 2 novembre 2002 (**à rendre avec la copie**)
- Annexe 10* - Compte de résultat de la société Ibanez
- Annexe 11* - Tableau des soldes intermédiaires de gestion (**à rendre avec la copie**)

Implantée au cœur des Alpes, en Haute Savoie, KRISTO est une PME Française qui répond avec créativité aux exigences de l'industrie du bâtiment et du génie civil avec des produits de haute performance et fiabilité : ciments, revêtements, mortiers spéciaux, résines ...

Le développement de la technologie KRISTO est assuré par un laboratoire de recherche et de développement qui crée en permanence de nouveaux produits et les adapte aux besoins des utilisateurs.

Ayant fabriqué au départ des produits de grande consommation (enduits de façade, ciments colles etc ...), KRISTO s'est spécialisée aujourd'hui dans la production de produits spéciaux et de produits d'étanchéité de haute performance technologique pour traiter et éviter toutes sortes d'agressions et maladies du béton (**annexe 1** - Les produits KRISTO et leurs applications).

KRISTO a aujourd'hui une capacité de production de 7 000 tonnes par an dans une usine de 2 000 mètres carrés. Son fonctionnement est assuré par un effectif de 19 personnes, ingénieurs, techniciens, personnel de production et administratif.

Aujourd'hui KRISTO réalise un chiffre d'affaires d'environ 3 millions d'euros dont plus de 30 % à l'exportation. Les principaux marchés étrangers sont européens (Belgique, Grèce ...) mais aussi au Moyen Orient, Russie, Viet-Nam, Hong Kong, Singapour ...

Concurrence

KRISTO opère dans le cadre d'un marché oligopolistique dominé par quelques grands groupes mondiaux : LAFARGE, SIKA, HOLDER CIM, SKW, WEBER & BROUTIN ...

La stratégie de ces concurrents est de couvrir la totalité des gammes de ciments, ordinaires et spéciaux, et ils abordent leurs différents marchés par implantation directe aussi bien pour la production que la commercialisation. Cette implantation s'effectue soit par investissements directs soit par croissance externe.

Les principales motivations de l'implantation directe sont liées à la recherche de proximité de la clientèle, mais surtout parce que les ciments, produits à faible valeur ajoutée, supportent mal les coûts de transport.

Pour différentes raisons, KRISTO s'est spécialisée dans les produits spéciaux. Le développement y est plus facile que pour les ciments ordinaires où l'effet volume est très important et la concurrence sur les prix très serrée, alors que pour les produits spéciaux, la capacité d'innovation, le dynamisme de la recherche et le service à la clientèle sont déterminants. De plus, ce sont des produits à valeur ajoutée suffisante pour supporter des coûts logistiques élevés.

Politique commerciale

La commercialisation des produits KRISTO s'effectue principalement de deux manières :

- Recherche de distributeurs locaux : réseaux de négociants en matériaux (principalement en Europe) et entreprises de négoce qui jouent le rôle d'importateur avec lesquels KRISTO cherche à établir un partenariat sous forme de conseils et de formation à l'usage des produits KRISTO.
- Démarchage direct auprès des entreprises majors de la construction, du bâtiment et des travaux publics (souvent des entreprises françaises comme VINCI, BOUYGUES, EFFAGE, CAMPENON BERNARD ...), lorsque ces entreprises remportent, sur appel d'offres, de grands chantiers d'équipement à l'étranger.

Dans cette politique commerciale, un élément est essentiel : les services rendus à la clientèle.

En effet, il s'agit dans tous les cas de produits très particuliers, issus de la recherche et de l'innovation, dont les conditions de prescription et les caractéristiques d'utilisation sont très précises.

Dès lors, le conseil, sous forme d'assistance technique et commerciale, devient primordial.

Ainsi KRISTO développe une assistance technique et commerciale dans les domaines de la formation des vendeurs, mais aussi des utilisateurs, par envoi de techniciens, afin de mettre en place un partenariat avec la clientèle et de la fidéliser.

Dans le cadre de son développement international, KRISTO souhaite diversifier ses marchés et envisage de prospecter le Moyen Orient. Parmi les différents pays de cette zone, la Turquie a retenu l'attention de son PDG pour des raisons de proximité, mais surtout parce que le dynamisme de ce pays et sa croissance forte lui semblent constituer les conditions d'un marché prometteur.

Récemment recruté(e) au sein de la société, vous êtes chargé(e) de différents dossiers relatifs aux activités export de l'entreprise.

Première partie – L'approche du marché Turc

Le chef d'entreprise souhaite vérifier sa première impression sur l'intérêt du marché turc pour son entreprise.

TRAVAIL À FAIRE

- 1.1. À l'aide des **annexes 2 et 3** et de vos connaissances personnelles, présentez, sous la forme d'un tableau, et de manière structurée, les principaux éléments qui devront être considérés par KRISTO pour approcher le marché turc, et permettre ainsi de décider si celui-ci peut constituer ou non une opportunité pour l'entreprise (2 pages maximum).

Deuxième partie – La commercialisation

Monsieur Bron, le directeur de la société, envisage de commercialiser ses produits, soit par vente directe, soit par l'intermédiaire d'un importateur exclusif.

TRAVAIL À FAIRE

- 2.1. Vous considérez que la deuxième formule est plus adaptée aux caractéristiques de l'entreprise, de ses produits et du marché. Présentez les inconvénients de la première solution et les avantages de la seconde.
- 2.2. Dressez le profil type de l'importateur distributeur que vous retiendrez.

Troisième partie – Management des opérations de commerce

3.1. Choix de solutions de transport (annexes 4 et 5).

TRAVAIL À FAIRE

- 3.1.1. La société KRISTO a reçu une commande de son client CARTERON Gilbert SGE, 115 rue Trai BA à HO CHI MINH VILLE, VIETNAM. Elle établit le 11 juin 2002 le bon de livraison.
Calculez le prix CIF HO CHI MINH VILLE / VIETNAM en euros qui sera facturé.
- 3.1.2. À la même date, l'entreprise KRISTO adresse à la société CORROTECH à DUBAI (ÉMIRATS ARABES UNIS) un bon de livraison en réponse à sa commande.
Calculez le prix CIP DUBAI EN EUR qui sera facturé.
- 3.1.3. Choix logistiques :
- Pour chacune des deux expéditions ci-dessus, présentez un tableau faisant apparaître le coût total et par kilo du transport et de l'assurance.
 - Commentez ces résultats.
 - Indiquez les critères qui ont conduit l'entreprise à choisir des modes de transport différents pour ces deux expéditions.

3.2. Gestion d'un crédit documentaire (annexes 6 et 7).

La société KRISTO reçoit le 20 septembre 2002 une commande de l'entreprise SINTAKO COMPANY, située à BRUNEI portant sur :

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| • KRISTO KIT 25 KG | Quantité : 200 |
| • KRISTEAU BLANC sac de 25 KG | Quantité : 300 |

SINTAKO demande en même temps à KRISTO de lui adresser la facture pro forma permettant l'ouverture du crédit documentaire. Le 28 septembre, KRISTO reçoit la notification de ce crédit.

TRAVAIL À FAIRE

- 3.2.1. Relevez dans ce crédit documentaire les points qui posent problème et expliquez pourquoi.
- 3.2.2. Quelle sera l'attitude de la société KRISTO ?

3.3. Préparation d'une offre (annexes 8 et 9)

Le 2 octobre 2002, KRISTO reçoit de cette même société SINTAKO une demande d'offre portant sur les produits suivants :

- | | |
|-------------------------|----------------|
| • INDUSSOL KIT 25 KG | Quantité : 288 |
| • KRISTOLITHE SAC 25 KG | Quantité : 432 |

Expédition au plus tard le 1^{er} décembre 2002.

Vous êtes chargé(e) de préparer cette offre.

TRAVAIL À FAIRE

- 3.3.1. Calculez pour chaque produit le prix CIF, unitaire et total, en euros.
- 3.3.2. Complétez la facture pro forma fournie en **annexe 9**, en y mentionnant les montants et toutes les informations nécessaires (**à rendre avec la copie**).

Quatrième partie – Analyse du compte de résultat (annexes 10 et 11)

La société KRISTO envisage de commercialiser ses produits en Espagne par l'intermédiaire d'un importateur distributeur, la société IBANEZ, rencontré lors d'un salon à Barcelone.

Avant de finaliser un accord commercial, Kristo souhaite mieux connaître la situation de ce distributeur qui lui a transmis ses documents comptables et en particulier son compte de résultat pour les années 2000 et 2001 (**annexe 10**).

TRAVAIL À FAIRE

- 4.1. Complétez le tableau des soldes intermédiaires de gestion pour l'année 2001 (**annexe 11 à rendre avec la copie**).

Les charges exceptionnelles sur opérations de capital de l'année 2001 sont toutes des valeurs nettes comptables d'éléments d'actifs cédés. Les produits exceptionnels comprennent pour 220 € de produits de cessions d'éléments d'actifs.

- 4.2. Calculez pour 2000 et 2001 les ratios suivants :

- ♦ Ratio de marge commerciale = $\text{marge commerciale} / \text{ventes de marchandises}$
- ♦ Ratio de valeur ajoutée = $\text{valeur ajoutée} / \text{chiffre d'affaires}$

- 4.3. À l'aide des éléments calculés précédemment, effectuez un commentaire sur la situation de l'entreprise espagnole en 2001 et son évolution par rapport à 2000.

Les produits KRISTO et leurs applications

Les produits KRISTO sont classés en grandes familles, selon les domaines d'application.

1 - ÉTANCHÉITÉ – IMPERMÉABILISATION TRAITEMENT ET PROTECTION DES SURFACES

Cuvelage des parties extérieures

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Enduit hydraulique d'imperméabilisation - Enduit hydraulique pour contre pression - Mortier à prise rapide pour colmatage des infiltrations d'eau - Mortier souple pour joint - Résine acqueréactive à injecter dans les fissures et venues d'eau pour les stopper | <p>KRISTEAU FONDATION
KRISTEAU / gris ou blanc
KRISTOP
KRIMASTIC

STRATIFOAM / AR</p> |
|--|---|

Étanchéité des châteaux d'eau, réservoirs cuves

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Enduit hydraulique souple d'imperméabilisation - Mastic à base « ciment » pour traitement des fissures et joints - Enduit hydraulique pour piscines - Enduit élastique d'imperméabilisation | <p>KRISTOFLEX
KRIMASTIC
KRISTO KIT
K2</p> |
|--|---|

Imperméabilisation des façades, murs et toitures

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Hydrofuge d'imprégnation des surfaces - Système liquide d'étanchéité à base de résine PU - Traitement des mousses, végétations et micro – organismes - Traitement des tuiles | <p>KRISTOFUGE
STRATICOAT
KRISTOCIDE
KRISTOGLASS</p> |
|---|---|

2 - RÉPARATION DES BÉTONS

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Ragréage fin - Mortier à prise rapide pour réparation - Mortier à prise rapide à haute performance - Mortier rapide en immersion - Mortiers pour canalisation | <p>STRATON
KRISTOLITHE
TOPWAY
NAUTILITHE
MORTIER ATI</p> |
|---|--|

3 - PROTECTION – CORROSIONS CHIMIQUES

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Enduit résistant aux agressions chimiques - Revêtement résistant à l'abrasion - Résine EPOXY | <p>EPOMASS
BRAIPOX
AQUAPOX</p> |
|--|--|

4 - MORTIERS COLLES CARRELAGES JOINTS SPÉCIAUX

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Mortier colle haute performance - Mortier souple de jointoiment - Systèmes d'étanchéité sous carrelage | <p>POLYFLEX
POLYJOINT
JOPOX</p> |
|--|---|

5 - VOIRIE – MOBILIER URBAIN – REVÊTEMENTS – SOLS DIVERS

- | | |
|---|------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Mortier colle hydraulique adhérent sur enrobé - Mortier hydraulique armé | <p>URBACOL
URBASCELL</p> |
|---|------------------------------|

6 - SOLS SURFACAGES – REVÊTEMENTS

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Primaire EPOXY pur - Peinture EPOXY pour sol - Enduit auto lissant bi composant à haute adhérence pour trafics importants - Armature non tissée | <p>EPOFOND
EPOXSOL
INDUSSOL
BIDIM B</p> |
|--|---|

TURQUIE

RÉSISTER À LA CRISE

A première vue, la Turquie en crise n'est pas l'Argentine. On n'y voit aucune manifestation de masse dans les rues. Aucun sentiment d'insécurité n'y est perceptible.

Il est vrai que les Turcs ont appris à vivre avec les crises à répétition qui reviennent tous les deux ans. La solidarité familiale, les placements financiers à l'étranger et l'expatriation constituent autant de soupapes de sécurité. Pourtant, la crise qui s'est abattue sur le pays, il y a un peu plus d'un an, est d'une nouvelle sorte et pourrait amener la classe politique à changer vraiment les règles du jeu, il est vrai sous la pression internationale, à commencer par celle de Washington et de Bruxelles.

En effet, tout a débuté, comme sur les rives du Rio de la Plata, par une crise bancaire. Le secteur bancaire turc a commis une double imprudence : le secteur public maintenait des taux d'intérêt très élevés pour financer ses pertes, et les banques privées prêtaient à l'État et non à l'économie. Le programme de désinflation de 2000 a entraîné une baisse des taux d'intérêt entamant d'autant les profits des banques.

A la crise bancaire est venue se superposer, à partir de février 2001, une crise monétaire puisque les autorités ont dû laisser flotter la livre turque et ont abandonné l'indexation par rapport au dollar. Celle-ci a perdu immédiatement 40% de sa valeur. Après avoir obtenu 16,3 milliards de dollars de prêts du FMI en décembre 2000 et mai 2001, Ankara a obtenu une nouvelle tranche de 14,3 milliards en février dernier.

De son côté, la Banque mondiale s'apprête à débloquent un prêt de 1,35 milliard de dollars (qui seront versés en trois tranches) destiné aux réformes dans l'administration publique et le secteur bancaire. En outre, elle n'exclut pas une aide supplémentaire pour le secteur industriel.

Il est évident que les Etats-Unis ont pesé de tout leur poids au sein du FMI pour que celui-ci soit généreux à l'égard de la Turquie. En effet, outre le fait d'être un des pays membre de l'Otan, il a plus que jamais une importance décisive à l'heure où Washington a entrepris une politique offensive contre le terrorisme au Moyen-Orient. Par conséquent, il semble impensable que ce pays soit déstabilisé sur le plan économique puis politique.

Tout un ensemble de mesures ont été adoptées dans l'urgence en 2001 (indépendance de la Banque centrale, recapitalisation de banques publiques avant privatisation, nouvelles lois bancaires).

Pourtant, le combat contre l'inflation sera peut-être le plus difficile. Au tout début 2001, l'inflation avait commencé à fléchir (39%) avant que la crise monétaire ne la replonge dans ses affres habituelles.

Aujourd'hui, la Turquie s'est engagée dans un agenda de réformes pour la période 2002-2004. Le tandem FMI-Banque mondiale a posé ses conditions et surveillera de près leur concrétisation. Outre la réduction de deux tiers du personnel des établissements publics et l'adoption d'une loi sur la gestion de la dette publique, deux des demandes concernent la transparence et la fin de la corruption.

[.....]

La hausse des prix à la consommation en février a été de + 1,8% (janvier : + 5,2%) et les prix de gros ont également connu un ralentissement à + 2,6% (janvier : + 4,2%).

Cependant, en glissement annuel, la hausse des prix à la consommation atteint + 73,1% et celle des prix de gros + 91,8%. Beaucoup d'observateurs économiques estiment déjà irréalisables les objectifs officiels d'inflation à 35% en 2002, 20% en 2003 et 12% en 2004. Le Pr Merih Celasun, de l'Université Bilkent d'Ankara, se veut pragmatique : « on ne pourra pas inverser brutalement l'inflation ».

Un désir d'Europe aux motivations encore floues

Le gouvernement devra également maintenir un rythme soutenu de privatisation. Jusqu'ici, seule la vente de Potas distribution pétrolière (51% vendus à Is Bank et Dogan Holding) et plusieurs privatisations partielles (31,5% de Tüpras, raffinage pétrolier ; 23,07% de Netas, télécommunications ; 16,8% de Tofas, construction automobile et 12,4% d'Is Bankasi) ont eu lieu. L'étape suivante sera plus ardue car son enjeu est Türk Telekom (la part étrangère maximale sera de 45%), cela peut être modifié suite au rapprochement avec

l'Union européenne ou en cas de coentreprise associant un étranger à un Turc. Quoi qu'il en soit, rien ne devrait se passer avant 2003.

[.....]

A cheval sur l'Europe et le Moyen-Orient, tout en n'appartenant pas au monde arabophone, Ankara cherche à tout prix à être intégré dans l'Union Européenne et 85% des investissements étrangers proviennent de l'Europe des Quinze. D'ailleurs, selon un sondage rendu public fin février, 68% des Turcs souhaitent une adhésion. Mais le même sondage laisse percevoir que la perception européenne est encore incertaine car 60% des sondés s'affirment uniquement Turcs, 20% se sentent Turcs et Européens et seulement 8% déclarent être européens.

Cela étant, les responsables turcs ont obtenu le statut de pays candidat au sommet d'Helsinki en décembre 1999. Ils demandent qu'une date de début des discussions d'adhésion soit donnée lors du sommet européen de Copenhague à la fin de cette année. Certains officiels avancent la date de 2007, sans vraiment y croire. En effet, il y a les conditions politiques (suppression de la peine de mort qui agite la classe politique turque actuellement et droit linguistique de la minorité kurde). Un responsable turc affirme : « On ne nous a jamais demandé un enseignement scolaire du kurde. Je pense qu'une chaîne de télévision diffusant en kurde est prévue ». Il reste à voir si c'est bien cela que l'Union a demandé. Il y aura certainement d'autres exigences européennes (le problème de Chypre notamment). Tandis qu'il n'est pas certain que les nouveaux membres voient d'un très bon œil des fonds aller au développement de l'Anatolie, par exemple. Pour la période 2000-2006, correspondant au programme Meda II, l'Union accordera à la Turquie une enveloppe totale de 2,979 milliards d'euros. Certes, Ankara a un traité d'Union douanière avec les Quinze, mais qui concerne uniquement les biens industriels et pas l'agriculture et les services. Les étapes suivantes risquent d'être ardues. En attendant, le gouvernement de coalition compte présenter rapidement au Parlement l'ensemble des mesures nécessaires à l'harmonisation juridique avec la

législation européenne pour avoir un argument de discussion au sommet de Copenhague.

Le chômage favorise la progression de l'économie informelle

Tous les indicateurs confirment une diminution du marché intérieur turc. Ainsi, en 2001, les importations ont diminué de 25,7% (40,5 milliards de dollars), alors que les exportations ont progressé de 12,3% (31,18 milliards), dopées par une livre au cours bas. Les investissements des entreprises ont diminué de 30%. Vingt sept mille sociétés ou établissements commerciaux auraient fermé leurs portes l'an dernier. Le taux d'utilisation des capacités industrielles privées demeure bas (68% en janvier dernier). Selon les estimations de l'Université Bilgi d'Istanbul, en 2001, parmi la consommation privée, ce sont les biens durables qui ont le plus baissé (- 28,1%), suivis par les services (- 8%). Cette année, il pourrait y avoir une timide reprise concernant les biens durables (+7,7%), les services (+ 4,1%) et l'investissement privé (+ 7,1%). Le pouvoir d'achat individuel a également fondu.

Rien que dans le secteur financier, on estime les licenciements à 100 000 personnes, autant de consommateurs aux habitudes occidentalisées qui ont disparu et qui essaient difficilement de se reclasser dans d'autres secteurs lorsqu'ils ne songent pas à quitter le pays. Officiellement le nombre de chômeurs supplémentaires serait d'un million. En fait, le chômage dépasserait 13% dans les zones urbaines. Seule l'économie informelle, estimée à 40% du PIB avant la crise, prospère. Dans un pays où l'occupation d'un second emploi n'est pas rare, le phénomène s'est amplifié et le secteur de la contrefaçon, notamment de logiciels s'est développé.

Au fil des journaux, on lit que 70% des licenciés ont des dettes sur carte de crédit ou que, dans les régions centrales, les enfants sont souvent retirés de l'école et poussés à travailler illégalement. La moitié des Turcs vivraient avec un revenu inférieur à 221 euros par famille de quatre personnes, soit très en dessous du seuil de pauvreté fixé à 525 euros. Evidemment, tous les secteurs sont affectés. Les ventes d'électroménager se sont contractées de 40%.

Néanmoins, selon Gilles Roudy, directeur général de Carrefour, « la Turquie présente plusieurs caractéristiques qui nous incitent à l'optimisme une fois cette crise passée : une population jeune, éduquée, l'émergence d'une classe moyenne, et des habitudes de

consommation de plus en plus inspirées de celles de l'Europe ».

France – Turquie Pas encore assez de PME

Presque 40% des ventes françaises en moins vers la Turquie l'année dernière. Une chute en valeur qui traduit bien les effets de la crise que connaît le pays. Selon les statistiques turques (pour la période janvier à octobre 2001), la France occupe la cinquième place (5,7%) parmi les pays fournisseurs de la Turquie, derrière l'Allemagne (13,3%), la Russie (8,5%), l'Italie (6,7%) et les Etats-Unis (8,1%).

L'importance du secteur automobile caractérise les échanges franco-turcs. A l'exportation, les équipements automobiles - véhicules - produits de la construction automobile représentent 21,78% des ventes françaises. Viennent ensuite les composants électroniques - ordinateurs (7,41%) et la pharmacie (4,83%). A l'import, le textile arrive largement en tête (27,25%), suivi de l'automobile - équipements automobiles (21,80%) et des boissons-préparations agroalimentaires (6,5%). Selon le dernier recensement de janvier dernier réalisé par la Mission économique à Istanbul, 151 entreprises françaises sont actives en Turquie via une ou plusieurs filiales, ou bien grâce à un bureau de représentation. Elles emploieraient 30 000 personnes. Au total, filiales comprises, les missions économiques à Ankara et à Istanbul en recensent 250 (qui généreraient environ 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans l'industrie et assureraient 2% des exportations turques totales).

Même s'il y a toujours des individualités qui ont trouvé un créneau dans le tourisme, la construction d'hôpitaux ou l'assurance (Gras Savoye a pris le contrôle total du capital de sa filiale installée à Istanbul fin 2001), il reste que les PME françaises sont peu nombreuses à produire en Turquie. Plusieurs raisons expliquent cela : tout d'abord, la Turquie est un pays à l'industrie développée et seules des niches de marché ou des produits particuliers peuvent trouver place : ensuite, il est difficile de trouver un partenaire turc de confiance ; enfin l'administration est tatillonne et parfois corrompible.

annexe 2 (suite)

ENQUÊTE Turquie

En stock total, la France est devenue le premier pays investisseur en Turquie. Les grands groupes ayant pris pied, surtout sur les rives du Bosphore, il est normal que l'on assiste maintenant à une baisse, une tendance un peu pondérée par le fait que certains investissements sont réalisés par des filiales étrangères de groupes français. Entre 1998 et 2000, le montant annuel moyen des projets autorisés par les autorités turques a été de 106 millions de dollars, loin derrière les autres partenaires (Italie : 165 ; Etats-Unis : 295 ; Pays-Bas : 427 ; Allemagne : 440). Mais en termes d'investissements autorisés entre 1980 et 2001, la France arrive en tête avec 5,5 milliards de dollars, soit environ 18% des investissements étrangers. Bien sûr, l'investissement phare français en Turquie est Oyak-Renault.

Carrefour, surtout depuis le rachat de Promodès, est également un nom français visible en Turquie. Dans son sillage, il a d'ailleurs fait venir de petites entreprises comme la savoyarde R-System-Thermic Froid, spécialisée dans la réfrigération (local préfabriqué avec machines de réfrigération à installer sur le toit des magasins) pour les super et hypermarchés (70% d'un chiffre d'affaires consolidé de 7,01 millions d'euros).

Schneider Electric (une usine moyenne et basse tension à Izmir, marque Merlin Gérin), Alcatel, (le dernier contrat en date étant l'extension du réseau GSM 1800 MHz de l'opérateur turc de l'opérateur turc de téléphonie mobile Ayccell pour 160 millions d'euros) ou Axa (9% du marché) et d'autres encore sont également bien implantés, surtout dans la mégapole d'Istanbul. Souvent les groupes français sont alliés à un groupe local. Ainsi en 1997, Danone créait une société commune (50-50) avec le groupe turc Sabanci, dénommée Hayat dans l'eau minérale.

Freins et avantages : investir en Turquie

ENQUÊTE Turquie

Freins

• La Turquie reste un pays très bureaucratique, imposant de nombreuses démarches. A titre d'exemple, tout étranger souhaitant s'installer en Turquie pour y travailler doit faire son premier "apprentissage" de l'administration turque et obtenir successivement un permis de travail à Ankara, un visa de travail auprès d'un consulat turc de son pays d'origine, puis une domiciliation dans son quartier auprès du *muhtar*, et enfin son permis de résidence ("ikamet") à la préfecture de police. Le futur employeur devra justifier des compétences particulières du candidat, sans équivalent sur le marché du travail local.

En circonstances de crise et d'augmentation du taux de chômage, ce critère, commun au droit français, peut être d'appréciation restrictive. Il est déjà rigoureusement appliqué dans certaines professions particulières (exemple : banquier). A l'obtention d'un permis de travail, il convient d'obtenir un visa de travail auprès des autorités consulaires de Turquie. Ce document est soumis à un aléa de durée. Aucun texte n'encadre la délivrance ou le refus du visa dans un délai impératif. Les pratiques les plus variées existent (entre trente jours et beaucoup plus).

• Toute création de société par des investisseurs étrangers, toute cession d'actions entre un étranger et un Turc, toute modification de la participation d'une société étrangère au capital d'une société turque, sont subordonnées à l'autorisation préalable de la Direction générale des investissements étrangers. Si, en principe, le pouvoir de cette direction est discrétionnaire, elle donne dans la plupart des cas son accord sans restriction. C'est donc avant tout une perte de temps conséquente, car l'examen d'un dossier n'est encadré à ce jour par aucun délai impératif.

• La conclusion de contrats d'assistance technique ou de licence de brevets ou de savoir-faire entre une

société turque et une société étrangère est aussi soumise à l'autorisation préalable de la Direction générale des investissements étrangers.

• La pression fiscale turque est non négligeable en raison d'un nombre important de charges non déductibles du revenu taxable et ce, en dépit des taux d'imposition sur les sociétés en apparence raisonnables. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés est de 30%.

Avec une taxe supplémentaire de 10% composée de différents prélèvements de fonds, le taux définitif est de 33%. Par ailleurs, le système de TVA a été instauré en 1984. Il connaît 5 taux différents selon les produits et services, avec un taux standard de 18%. Enfin, la législation comptable ne tient pas compte de l'environnement de forte inflation.

Avantages

• Le pays offre un cadre juridique, certes complexe, mais relativement sûr pour les investissements étrangers (fondé sur une loi du 18 janvier 1954). Il donne la garantie essentielle d'un libre rapatriement des bénéfices.

• Le pays est membre de l'OMC depuis 1995 et lié à l'Union Européenne par un accord d'association depuis 1963. Dans ce cadre, le principe d'une libre circulation des marchandises a été posé entre l'Union européenne et la Turquie. Ces différents accords définissent surtout un certain nombre de principes au nom desquels les investisseurs étrangers peuvent remettre en cause toute règle et toute mesure qui aurait pour but ou pour effet d'instaurer une discrimination entre eux et les autres investisseurs étrangers ou les investisseurs turcs. L'existence de ces textes a d'ailleurs rendu illusoires des rétorsions commerciales durables contre les investissements français à la suite de la reconnaissance par l'Assemblée nationale française des événements de 1915 en Arménie. Un accord bilatéral franco-turc sur la protection des investissements serait par ailleurs sur le point d'être signé, ce qui améliorerait à l'évidence la sécurité des investissements français en Turquie.

• Le droit des sociétés et le droit des contrats sont d'inspiration continentale, le code turc des obligations étant calqué sur le code suisse.

• Les investisseurs étrangers sont admis à créer aussi bien des sociétés à responsabilité limitée, Limited Sirket, que des sociétés anonymes, Anonim Sirket, avec un capital minimum qui est de 50 000 dollars par associé/actionnaire étranger. La loi turque autorise aussi une participation étrangère de 100% au capital social.

• Les règles du droit du travail assurent une grande flexibilité du marché du travail turc. Il n'existe pas d'obligation de motiver un licenciement. Il n'existe pas de dispositions spécifiques sur les licenciements collectifs.

Un projet de loi a cependant été soumis au Parlement, début 2002, pour harmoniser la législation turque avec les législations européennes sur le sujet et pourrait remettre en cause ces "facilités".

• Les investisseurs étrangers peuvent recourir, désormais sans limitation, à l'arbitrage international, pour régler d'éventuels litiges aussi bien avec leurs partenaires privés ou publics. Une loi adoptée le 21 juin 2001 introduit en droit turc, à côté des dispositions existantes sur l'arbitrage interne, des règles spécifiques à l'arbitrage international, inspirées des modèles proposés par la Commission des Nations Unies sur le droit du commerce international.

• En 2001 et début 2002, le législateur turc a adopté de nombreuses lois qui devraient moderniser à terme la vie des affaires : réforme de la loi bancaire, libéralisation du secteur électrique, démonopolisation progressive des alcools et tabacs ou encore une législation sur les fonds de pension. Le gouvernement a, en outre, en projet une réforme de la législation sur les investissements étrangers dont le détail n'est cependant pas encore connu. L'objectif affiché est la création d'une autorité administrative unique ("one-stop shop") pour faciliter l'investissement étranger et l'octroi des autorisations nécessaires.



11/4

annexe 3

Extraits de documentation fournie par la mission économique d'Ankara.

**Mission
économique
à Ankara**

**LE SECTEUR DU BTP
EN TURQUIE
Actualisation : avril 2002**

Généralités**Le poids du secteur dans l'économie nationale**

Avec une part du Produit National Brut de 5,2% en 2000, le secteur de la construction est une composante déterminante de l'économie turque.

Il est quasi impossible de dénombrer le nombre d'entreprises de construction présentes en Turquie. Toutefois, selon les estimations, il en existerait environ 10 000, dont un bon pourcentage serait constitué de petites structures temporaires et non officielles, employant une main d'œuvre saisonnière.

Le secteur emploierait plus de 100 000 personnes.

La demande**Le marché intérieur**

Après une croissance de +5% en 1997 par rapport à l'année précédente, l'activité de la construction a entamé une période de récession de l'ordre de -0,3% en 1998, pour chuter jusqu'à -12,7% en 1999. L'année 2000 a été marquée par une reprise timide du secteur de +5,8%. Consécutivement aux séismes de 1999, une relance était attendue en 2000, mais a été entravée par la mise en place d'une nouvelle réglementation de conformité à la construction qui a freiné la délivrance des permis de construire. Le secteur de la construction est aujourd'hui très durement affecté par la crise économique qui frappe la Turquie depuis le mois de février 2001. Les perspectives de reprise, laissent entrevoir une reprise très progressive du secteur fin 2002 début 2003.

L'offre**Les entreprises turques de construction**

*Les "majors" de la
construction
appartiennent à des
conglomérats et
peuvent
entreprendre des
projets de grande
envergure*

L'Association des Constructeurs Turcs (TCA) et l'Union Internationale des Constructeurs (UIC), regroupent une centaine d'entreprises de BTP parmi les plus représentatives et les plus fiables du secteur.

Ainsi, parmi les "majors" de la construction, on peut citer : Alarko, Bayindir, Baytur, Ceylan, Dogan, Dogus, Enka, Entes, Gama, Guris, Limak, MESA, Metis, MNG, Nurol, Tekfen, Tepe, Yuksel.

Ces entreprises ont su s'adapter aux évolutions du secteur et acquérir une expérience et une maîtrise technique qui les placent au rang des sociétés capables d'entreprendre des projets de grande envergure tant en Turquie qu'à l'étranger. Elles font souvent partie d'un conglomérat qui opère dans des secteurs aussi variés que la banque, le tourisme, le marketing, l'automobile, la distribution, etc.

La part de marché détenue par les entrepreneurs turcs est estimée environ à 2% du marché mondial de la construction. Par ailleurs, 7 des 225 plus importants constructeurs internationaux sont turcs (*Engineering News Magazine*).

Enfin, la centaine d'entreprises de construction membres de TCA réalisent environ 60% des projets nationaux.

La présence française et étrangère

L'apport technologique et financier est un facteur déterminant pour les entreprises étrangères

Compte tenu du savoir faire des entreprises turques de BTP, l'implantation ou la présence étrangère reste très faible.

Cependant, les entreprises locales ne négligent pas les perspectives d'alliances lorsqu'il s'agit de maîtriser des procédés complexes ou de compléter un plan de financement (compte tenu de la rareté des crédits disponibles localement). Dans ce contexte, les entreprises françaises sont très appréciées.

A titre d'exemple, en 1997, le Conseil de Préparation et d'Organisation des Jeux Olympiques a confié au groupement "Istanbul Builders Joint Venture" (composé des entreprises française Vinci et turque Tekfen) la réalisation de la construction du stade olympique d'Istanbul d'une capacité de 80.000 places.

Des entreprises françaises ont marqué leur intérêt pour d'autres projets de génie civil en cours, tels le pont sur la baie d'Izmit, le tunnel ferroviaire sous le Bosphore, le troisième pont sur le Bosphore et le pont de Canakkale.

Législation

Le contrôle à la construction

Le contrôle à la construction est rendu obligatoire en Turquie

Alors que la souscription à une "assurance séisme" était devenue obligatoire pour les propriétaires dès septembre 2000, une nouvelle loi visant à réduire les risques de malfaçons dans le secteur de la construction a été promulguée au J.O. le 13 juillet 2001 et mise en application le 13 août.

Cette loi a comblé, en matière de contrôle de projets, le vide juridique dont la prise de conscience dramatique est intervenue lors de la constatation de l'ampleur des dégâts inhérents au tremblement de terre du 17 août 1999.

Elle fait suite à une première tentative, peu après la catastrophe, qui avait été jugée anti-constitutionnelle.

La loi "d'inspection à la construction" impose désormais au maître d'ouvrage le recours à une société certifiée par le Ministère des Travaux Publics et du Logement. Celle-ci réalise le contrôle de conformité à la législation de la construction pour les études (statiques, dynamiques, architecturales et électriques), et le contrôle de conformité aux études préalables du chantier et des matériaux utilisés pour le compte de l'autorité délivrant les permis de construire et d'occupation, les Municipalités.

Près de 600 sociétés de contrôle se sont ainsi créées en Turquie.

L'acquis communautaire

Candidate à l'U.E. depuis décembre 1999, la Turquie s'est engagée dans une série de mesures visant à adopter et mettre en application les standards européens et à faciliter des accords de coopération technique, commerciale ou financière avec les pays membres de l'U.E.

LE RÉSEAU ROUTIER ET AUTOROUTIER EN TURQUIE

Généralités

Situation géographique – Trafic & usagers

La Turquie, maillon entre l'Europe et le Moyen-Orient

D'une superficie de 779 452 km² la Turquie se situe au carrefour de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Asie. Le pays, qui s'étend sur une longueur de 650 km du nord au sud et sur 1 565 km d'ouest en est, est situé sur deux continents: l'Asie (Anatolie) et l'Europe (Thrace). En Turquie, le transport national voyageurs et marchandises est assuré à 95% par réseau routier. Ces dernières années, son volume s'est considérablement accru. Les usagers sont composés à 39% d'autobus et de camions et à 61% de voitures particulières. Le nombre de véhicules en circulation dans le pays s'élève à environ 6 millions.

Le réseau

1 774 km d'autoroutes et plus de 31 000 km de routes principales

*Pas d'évolution
notoire du réseau
ces trois dernières
années*

L'endettement de l'État, sa difficulté d'accéder aux financements externes conjugués à des mesures d'austérité, ont provoqué ces dernières années un net ralentissement des projets autoroutiers et routiers, ce qui explique la faible progression, sur les trois dernières années, du réseau en nombre de km.

Les autoroutes : C'est seulement depuis 1973 que la Turquie s'est lancée dans un programme de construction de voies de communication rapides. Fin 2000, le réseau comptait 1 774 km d'autoroutes en service, contre 1 726 en 1998, 1 514 en 1996 et 281 en 1990.

Les routes : Fin 2000, la Turquie comptait 31 400 km de routes nationales. A la même période, le réseau de routes départementales avoisinait les 30 000 km, avec plus des deux tiers de voies pavées. Le projet, en cours de réalisation, le plus relevant est la construction de la route qui longe la Mer noire.

Les projets prioritaires pour 2002, dans le secteur routier sont la réhabilitation des routes nationales Ankara → Izmir (via Afyon), Ankara → Antalya (via Afyon) et Antalya → Alanya. Un projet de renforcement de la sécurité routière est également à l'ordre du jour.

Etat des projets

*Pas de nouveaux
projets en 2002*

Les appels d'offres internationaux

Concernant le réseau routier et autoroutier, aucun nouveau projet n'est prévu au titre de l'année 2002. Seuls les projets en cours ou attribués seront portés à terme. Sur le plan des infrastructures, l'appel d'offres relatif à la construction du pont autoroutier sur la baie d'Izmit pourrait être relancé en 2002 sans que le calendrier précis soit encore connu.

Bon de livraison au client CARTERON GILBERT SGE du 11 juin 2002
KRISTO

Rue de la corne d'Abondance
74100 Ville La Grand
Tél :
Fax :
N° INTRA FR 13 388 592 735

CARTERON GILBERT SGE VIETNAM
115 RUE TRAI BA
3° ARRONDISSEMENT
HO CHI MINH VILLE
VIETNAM

BON DE LIVRAISON

N° : 3164 LE 11/06/02
Client livré : 603

Adresse de livraison :
CARTERON GILBERT SGE VIETNAM
HO CHI MINH VILLE

Code	Libellé	Quantité livrée	Poids
120034	KRISTOFLEX 2 GRIS KIT 34 KG	288 KIT	9 792
132034	K2NG KIT 34 KG	144 KIT	4 896
840010	EPOFOND KIT 10 KG	90 KIT	900
111255	STRATICOAT KIT 25 KG	252 KIT	6 300
BIDIM B	BIDIM B 110 ROULEAUX 25 M ²	10 RLX	25

Mode d'expédition : coût fret et assurance compris

Transporteur :

N° du véhicule :

Marchandises chargées
en bon état

Le chauffeur :

Poids net total : 21 913,00

Poids brut tot : 22 450,00

Nb de palettes : 26

Marchandises déchargées
en bon état

Le client :

Réserves

Mode de règlement : virement swift à 90 jours

Conditions CIF HO CHI MINH

EXTRAIT DU TARIF DE LA SOCIÉTÉ KRISTO

Prix départ usine en euro

CODE	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRES NETS
120034	KRISTOFLEX 2 GRIS KIT 34 KG	45,46
132034	K2 NG KIT 34 KG	96,56
840010	EPOFOND KIT 10 KG	88,70
111255	STRATICOAT KIT 25 KG	147,75
BIDIM B	BIDIM B 110 ROULEAUX 25 M ²	26,25

Le transitaire habituel de l'entreprise fournit les renseignements suivants

SAFRAM GROUP

Safram – Trafictir - Safcomar

NOTRE RÉSEAU : LE MONDE

4 Bis route des Jeunes

CP 1415

1211 GENEVE

Tél : + 41.22.827.03.11

Fax : + 41.22.827.03.80

Genève, le 05.06.02

TO KRISTO S.A. 74100 VILLE LA GRAND

ATT : Mme GAGNEUX Maryse

Total page : 1

Concerne : exportation de containers "préparation pour ciments" non dangereux
CIF HO CHI MINH / VIETNAM

Nous vous remettons ci-après notre meilleure offre pour votre trafic à destination du VIETNAM
valable à compter du 05.06.02 / valable jusqu'au 30.09.2002.

- VIA LA COMPAGNIE APL offrant un départ chaque lundi de FOS SUR MER
- TRANSIT TIME : 21 jours (via CAGLIARI)
- PROCHAIN DÉPART : MOL PERFORMANCE du 17.06.02 arrivée le 08.07.02

Container chargé au dépôt de VILLE LA GRAND Préparation pour ciments-non dangereux - en sacs sur palettes filmées, cerclées et numérotées.	20 ' chargé à 20 T (+ tare 2 200 KG)	40 ' chargé à 27 T (+ tare 4 000 KG)
Positionnement du TC à VILLE LA GRAND et port jusqu'à F.O.B. Fos sur Mer	804,00 EUROS	834,00 EUROS
Fret maritime Fos sur Mer / Ho Chi Minh port	700, 00 USD	1000,00 USD
Surcharge fuel (bunker surcharge) dès le 15/06/02	7,7 %	10,8 %
Formalités douane export, taxe fixe	38,90 EUROS	38,90 EUROS
Établissement de connaissances	15,25 EUROS	15,25 EUROS
Assurance - tous risques - sur valeur C.I.F + 10 %	0,35 %	0,35 %

- Fréquence navire : 1 départ / semaine
- Transit time : 21 jours

Cours de l'EUR au 11/06/02 :

- 1 EUR = 0,98 USD

Bon de livraison à CORROTECH (DUBAI)

KRISTO Rue de la corne d'Abondance 74100 Ville La Grand Tél : Fax : CLIENT FACTURÉ : 770 CORROTECH PO BOX DUBAI U.A.E ÉMIRATS ARABES UNIS		BON DE LIVRAISON N° : 2988 LE 11/06/02 Client livré : 770 Adresse de livraison : CORROTECH PO BOX 8344 DUBAI U.A.E ÉMIRATS ARABES UNIS	
Code	Libellé	Quantité livrée	Poids
90010	STRATIFOAM AR KIT 22 KG Dangerous product UN 3267 CL 8	10 KIT	220
Stratifo	COMPOSANT B 1 KG Dangerous product UN 3267 CL 8	6 BIDONS	6
Mode d'expédition : coût fret et assurance compris Transporteur : N° du véhicule : Marchandises chargées en bon état Le chauffeur :		Poids net total : 226,00 Poids brut tot : Nb de palettes : Marchandises déchargées en bon état Le client :	Réserves

Date de livraison demandée : au plus tard le 20/06/02
Conditions CIP DUBAI

EXTRAIT DU TARIF DE LA SOCIÉTÉ KRISTO

Prix départ usine en euro

CODE	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRES NETS
90010	STRATIFOAM AR KIT 22 KG	169,62
STRATIFO	COMPOSANT B 1 KG	20,91

SAFRAM GROUP

Safram - Trafictir - Safcomar

4 Bis route des Jeunes

CP 1415

1211 GENÈVE

Tél : + 41 22 827 03 11

Fax : + 41 22 827 03 80

NOTRE RÉSEAU : LE MONDE

Genève, le 05.06.02

TO KRISTO S.A. 74100 VILLE LA GRAND

ATT : Mme GAGNEUX Maryse

Total page : 1

Concerne : votre demande d'informations CIP DUBAI / U.A.E -- offre réactualisée de février 2002
2 palettes 240 Kg total volume 1.200 M³

PAR FRET AVION :

• VILLE LA GRAND à FCA GENÈVE	0,35 EUR le kilo
• FRET AVION GENÈVE/DUBAI (U.A.E.) : Taux AIR FRANCE	
- Minimum de perception	68,00 EUR l'envoi
- Moins de 100 kg	1,55 EUR le kilo
- Plus de 100 kg	1,35 EUR le kilo
• FRAIS ANNEXES :	
- surcharge fuel (BAF) :	0,06 EUR le kilo
- crisis surcharge (war risk)	0,17 EUR le kilo
- taxe de sûreté du fret	27,05 EUR l'envoi
- taxe de produits réglementés	0,34 EUR le kilo
- taxe de LTA (AWB)	21,11 EUR l'envoi
• ASSURANCE :	8,00 EUR pour l'envoi

EMBQ : via compagnie Air France

Fréquence départ : quotidien

Transit time : 48 à 72 heures (selon les 24 heures de passage en chambre de décompression "sûreté du fret depuis le 11 septembre").

Facture pro forma

KRISTO

Rue de la corne d'Abondance
74100 Ville La Grand
Tél :
Fax :

CLIENT FACTURÉ : 765

SINTAKO CO
Blk B. 1st FLOOR, LATIFUDDIN CO
JLN TUNGKU LINK
BANDAR SERI BEGAWAN BE3619
NEGARA BRUNEI DARUSSALAM
BRUNEI

PRO FORMA

N° : 1922 le 24/09/02
Client facturé : 765

Adresse de livraison :
SINTAKO CO
Blk B. 1st FLOOR,
LATIFUDDIN CO
JLN TUNGKU LINK
BANDAR SERI
BEGAWAN BE3619
NEGARA BRUNEI
DARUSSALAM
BRUNEI

Code	Libellé	Quantité	Prix net unitaire	Montant net hors taxe
114025	KRISTO KIT 25 KG	200 KIT 5 000 kg	0,80	4 000,00
112025	KRISTEAU BLANC SAC 25 KG	300 SACS 7 500 kg	0,65	4 875,00
17	VENTES - TRANSPORT	1,00	2 500	2 500,00

EUR

TOTAL HT : 11 375,00
TOTAL TVA

TOTAL TTC : 11 375,00

Conditions de règlement : crédit documentaire à vue

Mode d'expédition : coût et fret compris (CFR BRUNEI)

Crédit documentaire

OVERSEAS UNION BANK LIMITED

(INCORPORATED IN REPUBLIC OF SINGAPORE)

BANDAR SERI BEGAWAN BRANCH

G5 RBA Plaza, Jalan Sultan, Bandar Sen Begawan BS 8 811

Negara Brunei Darussalam

Cable : OVERSUNION BSB Telex : OUB BU 2256

Fax : (02) 24 07 92 Tel : 22 54 77 / 22 22 10 / 22 03 80

IRREVOCABLE LETTER OF CREDIT

NO. 02/144

DATE OF ISSUE : 09-28-2002

EXPIRY DATE : 11-27-2002

IN THE BENEFICIARY'S COUNTRY.

APPLICANT

SINTAKO COMPANY

P O BOX 2700

BANDAR SERI BEGAWAN BE 3619

BRUNEI DARUSSALAM

BENEFICIARY

KRISTO

RUE DE LA CORNE

D'ABONDANCE

74100 VIEUX LA GRAND ,FRANCE

ADVISING BANK

BANQUE NATIONALE DE PARIS

PARIS

FRANCE

AMOUNT :

EUR 11 375

EURO ELEVEN THOUSAND THREE

HUNDRED SEVENTY FIVE ONLY

WE HEREBY ISSUE THIS DOCUMENTARY CREDIT IN YOUR FAVOUR. THIS CREDIT IS AVAILABLE WITH ADVISING BANK BY NEGOCIATION AGAINST PRESENTATION OF FOLLOWING DOCUMENTS (IN DUPLICATE UNLESS OTHERWISE STATED) AND YOUR DRAFT(S) AT SIGHT FROM BILLS OF LADING DATE DRAWN ON THE ISSUING BANK.

- SIGNED COMMERCIAL INVOICES IN 4 COPIES.
- FULL SET OF CLEAN ON BOARD MARINE BILLS OF LADING MADE OUT OF THE ORDER OF THE UNION BANK LTD MARKED « FREIGHT COLLECT » AND OUR L/C NUMBER, NOTIFY APPLICANT.
- CERTIFICATE OF ORIGIN.
- PACKING LIST AND WEIGHT NOTE.
- INSURANCE POLICY/CERTIFICATE ENDORSED IN BLANK FOR 110 % OF VALUE COVERING INSTITUTE CARGO CLAUSES (A) INSTITUTE STRIKES CLAUSES (CARGO) / INSTITUTE WAR CLAUSES (CARGO) WITH CLAIMS PAYABLE IN NEGARA BRUNEI DARASSALAM.
- IMPORT AUTHORIZATION ISSUING BY BRUNEI CUSTOMS AUTHORITY.

PARTIAL SHIPMENT : NOT ALLOWED

TRANSHIPMENT : ALLOWED

SHIPMENT FROM ANY PORT IN FRANCE.

TO MUARA PORT, BRUNEI DARUSSALAM.

NOT LATER THAN 11-26-2002

DESCRIPTION OF GOODS :

200 PAILS KRISTO KIT 25 KG KRISTEAU WHITE KIT AND 300 BAGS KRISTEAU BLANC SAC 25 KG KRISTEAU WHITE SACK AS PER BENEFICIARY'S PROFORMA INVOICE NO.1932 S5 LE DATED 09-24-2002.

TRADE TERM : CFR BRUNEI

SPECIAL INSTRUCTIONS :

GOODS TO BE SHIPPED IN CONTAINER.

***** (CONTINUED ON NEXT PAGE WHICH IS AN INTEGRAL PART OF THIS CREDIT) *****

Crédit documentaire

- WITHOUT ADDING YOUR CONFIRMATION
- ALL DRAFTS MUST BEAR OUR LC NUMBER
- ALL BANK CHARGES INCLUDING REIMBURSEMENT COMMISSION ARE FOR ACCOUNT OF BENEFICIARY.
- NEGOTIATING BANK IS TO FORWARD ALL DOCUMENTS TO US IN 2 SETS BY COURIER.
- DOCUMENTS TO BE PRESENTED WITHIN 21 DAYS AFTER THE DATE OF ISSUANCE OF THE TRANSPORT DOCUMENT(S) BUT WITHIN THE VALIDITY OF THE CREDIT.
- YOU ARE AUTHORIZED TO DEBIT OUR SINGAPORE HEAD OFFICE ACCOUNT WITH YOU UPON NEGOTIATION.

REIMBURSEMENTS UNDER THIS CREDIT ARE SUBJECT TO THE UNIFORM RULES FOR BANK TO BANK REIMBURSEMENTS UNDER DOCUMENTARY CREDIT, ICC PUBLICATION 525.

THIS DOCUMENTARY CREDIT IS SUBJECT TO THE UNIFORM CUSTOMS AND PRACTICE FOR DOCUMENTARY CREDITS (1993 REVISION, PUBLICATION NO 500) AND ENGAGES US IN ACCORDANCE WITH THE TERMS THEREOF.

THE AMOUNT OF EACH DRAFT MUST BE ENDORSED ON THE REVERSE OF THIS CREDIT BY THE NEGOTIATION BANK.

***** END OF CREDIT *****

Préparation d'une offre

- EXTRAIT DU TARIF EXPORT EXW

Références	Désignation	Prix unitaire net en EUR
611025	INDUSSOL KIT 25 KG	18,38
210025	KRISTOLITHE SAC 25 KG	13,07

- EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été expressément confirmées par nos soins.
- Prix : les prix indiqués sur ce document sont des prix nets incluant le prix des emballages.
- Conditions de paiement : nos factures sont payables à 60 jours date d'expédition des marchandises.
- Le contrat de vente international sera régi pour sa validité, son interprétation et son exécution par le code suisse des obligations.

- RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE TRANSITAIRE CONSULTÉ POUR ÉLABORER CETTE OFFRE

Cotation export MUARA/BRUNEI

1 container 20' dry préparation pour ciments - environ 18 T –

- Coût du transport VILLE LA GRAND à MUARA BRUNEI douane export comprise : 2 036 euros.
- Assurance taux ad valorem sur montant CFR + 10 % 0,35 %

Navire / 1 départ par semaine

Transit time 25 jours

Facture pro forma du 2 novembre 2002

KRISTO

Rue de la corne d'Abondance

74100 Ville La Grand

Tél :

Fax :

CLIENT FACTURÉ :

PRO FORMA

N° :

Client facturé :

Adresse de livraison :

Code	Libellé	Quantité	Prix net unitaire	Montant net hors taxe

TOTAL HT :

TOTAL TVA :

TOTAL TTC :

Compte de résultat de la société IBANEZ en Euros

CHARGES D'EXPLOITATION	2000	2001	PRODUITS D'EXPLOITATION	2000	2001
Achats de marchandises	44 979	73 021	Ventes de marchandises	58 514	99 579
Variation de stocks de marchandises	2 657		Production vendue	2 537 198	2 742 930
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 004 832	901 138	Chiffres d'affaires nets	2 595 712	2 842 509
Variation de stock	- 29 766	-25 494	Production stockée	- 49 569	36 997
Autres achats et charges externes	925 728	948 019	Reprise sur amortissements et provisions	212 441	319 303
Impôts, taxes et versements assimilés	62 775	63 635	Autres produits	13 936	5 968
Salaires et traitements	495 905	496 659	TOTAL 1	2 772 520	3 204 777
Charges sociales	259 735	242 036	PRODUITS FINANCIERS		
Dotations sur immobilisations	83 068	123 087	Produits des autres valeurs mobilières		5
Dotations sur actif circulant	28 137	61 294	Autres intérêts et produits assimilés	5	155
Autres charges	15	11 937	Différences positives de change	5	
TOTAL 1	2 878 065	2 895 335	TOTAL 2	10	160
CHARGES FINANCIÈRES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Intérêts et charges assimilées	29 416	60 371	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	123	7 368
Différence négative de change	51		Produits sur opérations en capital		400
TOTAL 2	29 467	60 371	Reprises sur provisions et transferts de charges		13 584
CHARGES EXCEPTIONNELLES			TOTAL 3	123	21 352
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	131 618	150 004	TOTAL PRODUITS	2 772 653	3 226 289
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		644	Solde débiteur = perte	323 597	
TOTAL 3	131 618	150 648			
Impôts sur les bénéfices	57 100	3 813			
TOTAL CHARGES	3 096 250	3 110 167			
Solde créditeur = bénéfice		116 122			
TOTAL GENERAL	3 096 250	3 226 289	TOTAL GENERAL	3 096 250	3 226 289

Tableau des soldes intermédiaires de gestion

Produits		Charges		Soldes intermédiaires de gestion	2001	2000
Ventes de marchandises		Coût d'achat des marchandises vendues		* Marge commerciale		10 878
Production vendue		ou Déstockage de production				
Production stockée						
Production immobilisée		Total		* Production de l'exercice		2 487 629
Total						
Production de l'exercice		Consommations de l'exercice en provenance des tiers				
Marge commerciale						
Total				* Valeur ajoutée		597 713
Valeur ajoutée		Impôts, taxes et versements assimilés				
Subventions d'exploitation						
Total		Charges de personnel		* Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation		- 220 702
Excédent brut d'exploitation		Total				
Reprises sur charges et transferts						
Autres produits		ou Insuffisance brute d'exploitation				
Total		Dotations aux amortissements et provisions		* Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)		- 105 545
Résultat d'exploitation		Autres charges				
Quotes-parts de résultat						
Produits financiers		ou Résultat d'exploitation				
Total		ou Quotes-parts de résultat				
		Charges financières		* Résultat courant avant impôts (bénéfice ou perte)		- 135 002
Produits exceptionnels		Total				
Résultat courant avant impôts		Charges exceptionnelles		* Résultat exceptionnel (bénéfice ou perte)		- 135 002
Résultat exceptionnel		ou Résultat courant avant impôts				
Total		ou Résultat exceptionnel				
		Participations des salariés				
		Impôts sur les bénéfices		* Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		- 323 597
		Total				
Produits sur cessions d'éléments d'actif		Valeur comptable des éléments cédés		Plus-values ou moins-values sur cessions		